

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 2110 - page 4685

19 - Corrèze

FONDS DE DOTATION

Créations

Déclaration à la préfecture de la Corrèze.

FONDS DE RAULHAC.

Objet : favoriser, soutenir et développer des activités d'intérêt général, à caractère éducatif, culturel, social et dans le domaine de la protection de l'environnement, en France ou à l'étranger, dans le respect des articles 200 et 238 bis du CGTI, et notamment : dans le cadre éducatif, l'accueil d'un public de tout âge et de toute origine sociale, notamment des personnes placées en situation de fragilité, en vue de favoriser la rencontre, l'échange, l'accompagnement et l'accès à l'éducation et à l'apprentissage des techniques d'un métier ; dans le domaine culturel, la préservation et la mise en valeur du patrimoine artistique, de la culture et de l'artisanat de toutes les époques et sous toutes ses formes ainsi que le soutien de toute expérimentation d'idées et de formes de vie collective ; dans le domaine social, l'accès à l'alimentation et à la santé des personnes en grande précarité, démunies, sans emploi et/ou dans la souffrance morale ainsi que le soutien des organismes agréés au titre du mécénat et agissant dans le domaine de l'entrepreneuriat social et/ou des aides aux PME-PMI ; dans le domaine de la protection de l'environnement, la préservation de la nature et de l'environnement en vue, notamment, d'assurer la protection des espèces de la faune sauvage, des habitats de cette dernière, de la flore et, plus généralement, de la biodiversité ainsi que le soutien des activités agricoles non lucratives respectant une culture harmonieuse avec la nature ; les différentes actions précitées pourront être mises en oeuvre à l'occasion de camps de vacances de jeunes, d'échanges culturels favorisant la découverte du patrimoine et de séjours de formation pour toutes personnes intéressées.

Siège social : Raulhac, 19160 Neuvic.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : indéterminée

Date de déclaration : 9 septembre 2014.